



Retraite progressive : un droit à faire valoir pour tous les agents publics !

Retraite progressive : qui peut en profiter ?

Ce dispositif s'adresse à **tous les fonctionnaires** (sédentaires, actifs, super-actifs) **et aux contractuels**, à condition de :

- **Avoir au moins 60 ans.**
- **Justifier de 150 trimestres validés.**
- **Travailler à temps partiel** (entre 50 % et 90 % d'un temps plein).

Attention : le temps partiel doit être **choisi** (hors temps partiel thérapeutique). FO rappelle que ce droit doit être accessible sans pression hiérarchique !

Ce que dit le dispositif : nos revendications, vos droits

1. Une pension partielle, mais un droit plein et entier !

Votre pension est versée **au prorata du temps non travaillé**. Par exemple, si vous travaillez à 70 %, vous touchez 30 % de votre pension. **FO exige une information claire et transparente sur le calcul de cette pension**, pour éviter toute mauvaise surprise.

2. Flexibilité oui, précarité non !

Vous pouvez **ajuster votre quotité de travail** pendant le dispositif. Mais attention : un retour au temps plein met fin définitivement à la retraite progressive. **FO dénonce les pressions managériales** qui pourraient pousser certains agents à renoncer à ce droit.

3. Compatible avec d'autres dispositifs : un atout à défendre

La retraite progressive peut se cumuler avec :

- Le **recul de la limite d'âge**.
- La **prolongation d'activité**.
- Le **maintien en fonctions**.
-

FO rappelle que ces droits doivent être appliqués sans restriction, et sans que les agents ne subissent de discrimination.

4. La surcote, un bonus à ne pas négliger

Les périodes travaillées en retraite progressive **sont prises en compte pour la surcote**. **FO exige que cette règle soit respectée pour tous**, sans exception.



Vigilance : les pièges à éviter

Un retour au temps plein = fin du dispositif !

L'administration peut parfois inciter les agents à reprendre un temps plein.

FO vous alerte : ce choix doit rester libre et éclairé.

Des inégalités persistent pour certains agents, notamment **les contractuels** ou ceux en **situation de handicap**, qui rencontrent encore des difficultés pour accéder à ce dispositif. **FO continue de se battre pour une application équitable pour tous.**

FO à vos côtés pour faire valoir vos droits

- Besoin d'aide pour monter votre dossier ? **Contactez votre syndicat local FO.**
- Votre demande est refusée ? **FO peut vous accompagner dans vos recours.**
- Vous subissez des pressions ? **Signalez-le à vos représentants FO.**

Agissons ensemble !

La retraite progressive est un droit, pas une faveur.

FO revendique :

- Un accès simplifié pour tous les agents éligibles.
- Une information claire et accessible.
- La fin des discriminations entre les statuts.

Rejoignez FO pour défendre vos droits et préparer sereinement votre retraite !